



**Délibération n°2019-013**  
**Comité syndical du 28 mars 2019**

**LISTE DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE ATTRIBUEES PAR LE BUREAU DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 DANS LE CADRE DE LA DELEGATION LUI AYANT ETE ACCORDEE PAR LE COMITE SYNDICAL**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 28 mars 2019 à 14h30, salle de l'Abri du Marin sur le port d'Audierne

**Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires**

**Nombre de voix délibératives : 20**

- Nombre de délégués titulaires présents : 10
  - Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 4
  - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 2
  - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 2
- Représentant 18 voix

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération n°2017-006 du 11 octobre 2017, le Comité syndical a donné délégation au Bureau pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée supérieure à douze ans, y compris les autorisations d'occupation du domaine public.

Conformément aux dispositions de l'article 5.3 des statuts du Syndicat mixte, il appartient au Président de rendre compte au comité syndical des décisions prises par Bureau au titre de cette délégation.

Les autorisations d'occupations temporaires du domaine public accordées par le Bureau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont les suivantes :

Bénéficiaire	Port	Droits réels	Durée	Domaine
SAS CHANTIER NAVAL GLEHEN	Douarnenez	Oui	25 ans	Domaine concédé
SAS LE CHANTIER	Concarneau	Oui	30 ans	Domaine concédé
COOPERATIVE MARITIME DE L'IROISE	Audierne	Non	23 ans	Domaine concédé et non-concédé
ESPACE NAUTIQUE 29	Lesconil	Non	11 ans + 7 ans en option	Domaine non concédé
COOPERATIVE MARITIME DU PAYS BIGOUDEN	Saint Guénolé - Penmarc'h	Non	15 ans (transfert partiel)	Domaine concédé et non-concédé

0105 .9VA 8 -

Envoyé en préfecture le 08/04/2019  
Reçu en préfecture le 08/04/2019  
Affiché le  
ID : 029-200076669-20190328-2019\_013-DE

SCI THE FOILING SPOT (Projet FG Mer Concept)	Concarneau	Oui	30 ans	Domaine concédé
DESSEAUX RUDY (deux autorisations cultures marines)	Loctudy - Ile- Tudy	Non	35 ans	Domaine non concédé

**En conséquence,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille ;

Vu la délibération n°2017-006 du 11 octobre 2017 portant délégation de pouvoirs du Comité syndical au Bureau

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical prend acte des autorisations d'occupation temporaire accordées par le Bureau.**

**Le Président du Syndicat mixte des ports de  
pêche-plaisance de Cornouaille,**

  
**Michaël Quernez**